

STRUCTURATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE NATIONALE

Un certain nombre de **conventions** ont été adoptées pour délimiter et découper le champ de l'analyse retenu ; elles expliquent le regroupement des unités élémentaires en **sept secteurs institutionnels**.

I- Découpage :

On distingue :

A- Le cadre temporel :

La comptabilité nationale comprend bien l'importance que revêt le choix de la période d'analyse. C'est bien en général l'année civile qui est retenue.

Depuis quelques années on élabore également des comptes trimestriels qui permettent de suivre les évolutions conjoncturelles inférieures à l'année, évacuées par les comptabilités de type annuel.

B- Le cadre spatial :

La comptabilité nationale pourrait choisir de représenter l'activité économique des unités ayant la nationalité française ou celles présentes sur le territoire français ; dans le premier cas, on aurait une définition juridique de l'ensemble national, dans le second on privilégierait le critère géographique.

C- Le regroupement :

Le regroupement des hommes, des unités économiques élémentaires peut être effectué de multiples façons : on peut privilégier l'appartenance à une classe sociale (ouvriers, bourgeois, classes moyennes...) dans une optique sociologique ; dans un groupement d'ordre institutionnel l'accent est mis sur les institutions dans lesquelles agissent les agents (c'est la classification en ménages, entreprises, administrations).

On peut également adopter un critère de regroupement d'ordre fonctionnel, à partir des fonctions exercées : production, consommation, accumulation, financement.

II- Les Sept secteurs institutionnels :

A- Les sociétés et quasi-sociétés non financières (SQSNF)

Il s'agit du regroupement d'unités institutionnelles qui ont pour fonction principale de produire des biens et des services marchands non financiers et qui ont pour ressources principales le produit de leurs ventes (celles-ci doivent représenter au moins **50%** de leurs ressources).

La forme sociétaire est importante : les formes juridiques peuvent être variées : sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée, société en nom collectif..., les sociétés se caractérisent par le fait qu'elles ont une personnalité morale distincte, autonome.

Les entreprises individuelles qui n'ont pas de personnalité distincte de celle de l'entrepreneur individuel sont donc exclues de ce secteur institutionnel; leur activité apparaîtra dans le secteur des ménages, des agriculteurs, des petits artisans, des commerçants, professions libérales, petits industriels...

B- Les institutions de crédits :

Ce secteur regroupe les unités institutionnelles dont la fonction principale est de financer, c'est-à-dire de collecter, transformer et répartir les disponibilités financières.

Le rôle des institutions de crédit est de mettre en rapport les agents ayant des besoins de financement, à la recherche de fonds avec ceux ayant des capacités de financement, et recherchant des placements.

Une distinction est opérée en deux sous-secteurs : les institutions de crédit monétaire se caractérisent par le pouvoir de créer de la monnaie et les institutions de crédit non monétaire ne créent pas de monnaie.

C- Les entreprises d'assurance :

Les entreprises regroupées dans ce secteur ont la caractéristique commune de garantir le paiement d'une indemnité en cas de réalisation d'un risque, transformant ainsi des risques individuels en risques collectifs.

Les ressources sont constituées par des primes ou des cotisations volontairement consenties par l'assuré (ce qui le distingue des cotisations de sécurité sociale).

Les objets des contrats peuvent être très variés : assurance **auto** ou **moto**, **assurance-vie**, **décès**, **assurance grêle**, **incendie**, **vol...**

D- Les administrations publiques :

Il s'agit du regroupement d'unités caractérisées par une double fonction principale : produire des services non marchands destinés à l'ensemble de la collectivité d'une part, effectuer des opérations de redistribution du revenu ou de la richesse, d'autre part.

Les ressources sont principalement constituées par des prélèvements **obligatoires** : **impôts**, **cotisations sociales**. Ce secteur est décomposé en **trois sous-secteurs** :

-les administrations publiques centrales regroupent les services de l'Etat et des organismes sous sa dépendance directe (CNRS, Lycée, ANPE, Ministères...).

-les administrations publiques locales (collectivités locales) ;

-les administrations de sécurité sociale qui ont pour fonction de répartir des prestations à partir des cotisations sociales obligatoires prélevés sur les assujettis.

E- Les administrations privées :

Ce sont des organismes privés sans but lucratif dont la fonction principale est de fournir des services non marchands ou marchands.

Leurs ressources proviennent pour l'essentiel de contributions volontaires. Ce secteur regroupe des unités très diverses : **organisations culturelles** et **communautés religieuses**, **partis politiques** et **syndicats**, **Croix-Rouge** et **associations diverses** de joueurs, de **pêcheurs**, etc.

F- Les ménages :

La fonction principale des unités appartenant à ce secteur est de consommer et éventuellement, en tant qu'entrepreneurs individuels, de produire de biens et services marchands non financiers.

Les ressources des ménages proviennent d'une part de la rémunération des facteurs de production (travail, capital, terre) ; il s'agit de salaires, d'intérêts de dividendes de loyers ; mais une bonne partie des transferts versés par d'autres secteurs (prestations sociales par exemple) ; enfin une troisième partie provient des ventes de biens et services opérées par les ménages en tant qu'entrepreneurs individuels.

A l'intérieur de ce secteur, on distingue les ménages ordinaires : ensemble des personnes vivant dans un logement séparé ou indépendant (**une personne vivant seule constitue un ménage**) des ménages collectifs qui regroupent la **population des collectivités : internats, casernes, asiles, prisons, couvents...**

G- Le reste du monde :

Ceci n'est pas un véritable secteur institutionnel car il ne rend compte de l'activité des unités non résidentes que dans la mesure où elles sont entrées en relation avec des unités résidentes.

Il est décomposé selon la localisation géographique en départements et territoires d'outre-mer, pays de la zone franc et étranger, avec une sous-distinction en pays de la Communauté Economique et étranger.